

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 23 avril 2018**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 février 2018.	3
4. Assermentation des nouveaux Conseillers Communaux	3
5. Communications du bureau	3
6. Communications de la Municipalité	3
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales	5
8. Nomination d'un ou d'une délégué -e auprès de la commission de Gestion.....	6
9. Préavis municipal N° 02/2018 : Modification des Statuts de l' AISGE.....	6
10. Préavis municipal N ° 03/ 2018 : Demande de crédit de CHF 44'300. — pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune.....	6
11. Préavis municipal N ° 04/ 2018 : Demande de crédit de CHF 880'900. —TTC concernant le remplacement de conduites du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égouts (EU/ EC) Rue de l'Eglise et chemin des Granges	8
12. Préavis municipal N ° 05/ 2018 : Demande de crédit de CHF 197'000. —pour le remplacement du véhicule utilitaire Bucher- Mulitfit- dicastères Route et Fôrets	9
13. Divers et propositions individuelles.....	9
14. Annonce de préavis futurs	11

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 48 membres sont présents, 5 sont excusés, 1 absent (M. José REGO).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour modifié à l'assemblée.

Le Conseil Communal approuve à une large majorité l'ordre du jour modifié du 24 avril 2018.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 février 2018.

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à faire. Il n'y en a pas, le Conseil Communal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 février 2018.

4. Assermentation des nouveaux Conseillers Communaux

Le Président prie l'assemblée de se lever et procède à l'assermentation de M. Olivier Badan, M. Steve Pellaton, M. Stéphane Tissot, Mme Anne-Laure Faurel, Mme Françoise Esseiva & M. Bernard Nicolet. Il donne lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public d'avoir, dans tout ce que sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

A l'appel de leur nom, l'un et l'autre lève la main droite en prononçant les mots « Je le promets ».

Le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue dans le Conseil.

5. Communications du bureau

Le Président annonce une nouvelle démission, celle de M. Allenbach, il lit la lettre (annexe 1).

Il rappelle que les prochaines votations fédérales auront lieu le 10 juin. Il informe également qu'à la suite de la demande de la Municipalité la séance prévue du 14 mai est reportée à une date ultérieure.

6. Communications de la Municipalité

Mme La Syndique informe que le remplaçant de M. Mendes, M. Illic, a pris ses fonctions service des bâtiments et de la déchetterie le 16 avril. Quant à M. Mendes il a pris ses marques au service des espaces verts à la plus grande satisfaction des Municipaux.

Concernant le nouveau poste au service des infrastructures et construction, le choix s'est porté sur M. Obez, technicien géomètre. Ce dernier connaît déjà bien la commune puisqu'il y a mis en place le système d'information du territoire. Il rentrera en fonction début août.

Concernant le service forestier, M. Guillaume Barras a donné sa démission. Par conséquent, un poste de forestier bûcheron avec de l'expérience pour début juillet est ouvert, l'annonce paraîtra bientôt.

Comme prévu l'Auberge a pu ouvrir le 1^{er} mars, quelques modifications et rajouts sont encore à venir, mais les plats du jour, les apéritifs, les petits déjeuners sont déjà très appréciés et bon nombre ont déjà la carte de fidélité. Dans le cas de commentaires particuliers, elle encourage l'assemblée à en parler directement aux propriétaires afin qu'ils puissent avoir l'avis de tous et qu'ils puissent évoluer dans le sens espéré.

Elle informe que les soirées annuelles des Chœurs de l'Amitié sont prévues le 27 et 28 avril au CCS. La Fête de la Fontaine, organisée par la Société de Développement, aura lieu le 2 juin au Muids. En ce qui concerne la Fêtes de enfants, elle rappelle que le comité d'organisation est constitué de maman ayant des enfants au CCS. Aujourd'hui les enfants ayant changé d'école ces dernières désirent passer la main aux parents ayant des enfants scolarisés à Arzier. Une annonce à ce sujet est parue dans l'Info Arzier et elle a été déçue de constater que seul un couple ne s'est annoncé. Grâce à eux et à la Société de développement il a été décidé d'organiser cette manifestation cette année mais si l'intérêt pour cette fête ne se manifeste pas son existence sera remis en cause. Elle demande à l'assemblée d'en informer les mamans et papas concernés et qu'il ne s'agit que de 2 à 3 réunions par année et le travail le jour même de la fête.

Pour finir, elle fait part de son étonnement et incompréhension quant au refus de la commission, du préavis, sans poser de questions aux Municipaux. Effectivement les délais étaient court et de plus il y avait la période de Pâques, mais avec les outils de communications disponibles elle estime qu'il était possible de contacter les Municipaux. Dans les cas présent, M. Dugon n'a pas pu expliquer son préavis à la commission ad hoc et Mme Rölli n'a pas pu expliquer le sien à la commission des finances. De plus, la commission ad hoc, concernant le nouveau véhicule, a directement pris contact avec le chef de Service au lieu de s'adresser au Municipal en charge du dossier. Elle rappelle que c'est le Municipal qui présente le préavis et que c'est à ce dernier qu'il faut s'adresser en cas de questions. Elle pense que faire un rapport sans poser de questions aux Municipaux n'a pas de sens et n'est pas constructif. Elle rappelle qu'il est possible de refuser un préavis mais cela en s'étant renseigné au préalable afin de laisser aux Municipaux l'opportunité de les expliquer et de les défendre. Elle pense que de bien communiquer leur permet de travailler main dans la main avec le Conseil et ce pour le bien de la Commune.

Pour finir, elle informe que pour les prochaines réunions des Commissions, chaque Municipal proposera, en même temps que le préavis, au minimum deux dates de réunions possibles. Elle espère ainsi qu'une meilleure communication sera établie et que cette méthode permettra aux commissions de refuser ou d'accepter un préavis en toute connaissance de cause.

Mme Elvira Rölli informe que l'ECA va verser une participation financière de CHF 46'968. -- pour les travaux réalisés au chemin des Clyettes, en distribution d'eau potable, sur un montant de travaux subventionné de CHF 182'900.--.

Elle présente le « Carnet d'avantages loisirs 2018 » édité par le Conseil Régional. Depuis 2014 ce dernier, en partenariat avec les transporteurs et acteurs régionaux, met en place ponctuellement des offres combinées « transport-loisirs » sous le label « Nyon région l'esprit mobile ». Afin de renforcer la visibilité de ces avantages il a été proposé de les regrouper dans un carnet visant à récompenser les usagers des transports publics et les abonnés de « publibike ». Elle ajoute qu'il faut s'adresser à

l'administration communale et de présenter l'abonnement général, le demi-tarif ou d'informer que l'on se déplace en train de temps à autre afin de s'en procurer.

M. Nicolas Ray informe que le préavis pour la réfection du toit de l'Arzière a été bouclé à la fin du mois de mars. Il rappelle que le préavis était de CHF 211'500. —et que CHF 193'364.85—ont été dépensé. De plus, des subventions cantonales et fédérales ont pu être obtenues pour un total de CHF 48'900. -- Au total la réfection du toit et de la charpente aura coûté CHF 144'464.85.

Il revient sur l'étude concernant l'extension des heures de l'UAPE sur la tranche du soir. Il informe que 87 questionnaires ont été distribués et seuls 18 ont été retournés. Sur ces questionnaires il y en avait 13 qui n'ont pas manifesté de besoin pour une ouverture du soir. Au vu de ce résultat il a été décidé de ne pas poursuivre les investigations dans ce domaine. Un courrier sera adressé aux parents qui avaient montré un intérêt afin de leur expliquer en détails la situation.

Concernant le CSI du Muids, le Bix, le préavis pour le crédit de construction sera présenté lorsque trois éléments seront réunis. Le premier étant le permis de construire. Après une dernière vérification par l'avocat toutes les oppositions ont pu être levée. Le permis pourra être délivrer parallèlement à l'envoi des avis de levée aux opposants. Il tient à remercier tout particulièrement le Secrétaire Municipal qui a fait un travail impressionnant en préparant minutieusement les réponses, points par points, aux opposants. Le deuxième point est le crédit de construction ; l'ensemble des appels d'offres a été soumis aux marchés public, un budget basé sur des soumissions rentrées pour environ 85% du montant total peut dorénavant être présenté. Il ajoute que lors de la rentrée des soumissions, il a constaté que les prix étaient, à quelques pourcents près, conformes au devis général. La Municipalité a dès lors convoqué les architectes pour leur demander un effort supplémentaire afin de réduire le coût de l'école sans en modifier le programme, les résultats qui ont été présentés sont très satisfaisants et vont être présentés à l'AISGE durant la semaine pour validation finale. Le troisième élément concerne le préavis de rachat de l'école par l'AISGE. Selon le planning actuel, le CODIR de l'AISGE devrait approuver ce dernier lors de la séance du mercredi 25 avril et fixer la date du Conseil intercommunal. Ce dernier devrait être fixé à la mi-mai. C'est pour cette raison que la Municipalité a demandé de déplacer la séance du 14 mai.

Pour finir, il informe que la Municipalité a décidé de mettre en fonction, dès la rentrée scolaire 2018, un restaurant scolaire. Ce dernier sera ouvert à tous les enfants qui fréquentent l'école d'Arzier, il s'agira d'une structure communale qui a pour objectif d'être financièrement autonome. Le montant payé par les parents, environ CHF 20. --, devrait permettre de couvrir l'entier des coûts de la structure. De plus, le maximum est fait pour que les repas qui seront servis soient préparé par les restaurateurs de la Commune.

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales

Mme Jaqueline Burbridge pour l'AISGE informe que lors de la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'AISGE du 28 mars le préavis n°01/2018- Comptes 2017- a été accepté, le n°02/2018- Intention d'achat du collège de St-Cergue- a été accepté et n°03/2018- Relatif a une demande de modifications des statuts de l'AISGE- a été accepté.

Lors de la séance de la commission ad 'hoc à la « Réponse à la motion », en présence des membres du CODIR et du Directeur, la réponse a été discutée et le rapport écrit suivra. Pour finir, elle informe que la prochaine séance ordinaire de l'AISGE se tiendra le 26 septembre 2018 et qu'il y aura une séance extraordinaire concernant l'achat du bâtiment d'Arzier-le-Muids.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional informe qu'une séance a eu lieu jeudi 19 avril lors de laquelle le préavis sur les installations de la Dôle a été accepté.

M. Christophe Patarin pour le RAT (Réseau d'accueil les Tobleronnes), informe qu'une séance a eu lieu le 18 avril et le préavis sur le rapport de gestion 2017 a été accepté à l'unanimité. De plus, une motion qui demandait la réalisation d'une étude sur l'aspect financier de la tranche de midi de l'accueil parascolaire, a été soutenue par une large majorité.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que le rapport d'activité du site de St-Cergue est disponible sur l'extranet du Conseil communal. Une séance du Conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle aura lieu le 24 avril pour ratifier les comptes 2017.

8. Nomination d'un ou d'une délégué -e auprès de la commission de Gestion

M. Eric Jaquet propose M. Bernard Nicolet qui accepte la proposition.

M. Frédéric Guilloud propose M. Nicolas Vout qui accepte la proposition.

Le Président demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

À la suite du dépouillement il informe que 48 bulletins sont rentrés, dont deux blancs.

M. Bernard Nicolet est élu par 24 voix contre 22 voix pour M. Nicolas Vout.

9. Préavis municipal N° 02/2018 : Modification des Statuts de l' AISGE

Mme Natacha Ruffet lit les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc qui a conclu à son acceptation tel que proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de commentaires, il passe au vote.

Le Préavis N° 02/2018 est accepté à une large majorité, 1 non, 4 abstentions

10. Préavis municipal N ° 03/ 2018 : Demande de crédit de CHF 44'300. — pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune.

M. Christian Dugon souhaite répondre aux questions soulevées dans le rapport de la Commission ad 'hoc. Tous les éco-points seront équipés de bornes Villiger le but étant de supprimer tous les anciens containers de 800 l de type « Ochsner ». Il informe qu'il existe un plan de disposition des éco-points mais ce dernier est susceptible d'être modifié selon les décisions de ce préavis. Ce document sera remis aux Conseillers lorsqu'il sera finalisé. Concernant le transporteur, ce dernier effectue une tournée par semaine et facture ses prestations CHF 50. -- par container, ce qui représente CHF 70'000. —avec l'ancien système. La levée des containers privés est à la charge des propriétaires. Cependant, il est demandé aux nouvelles constructions de s'équiper avec le système « Kinshofer ».

Les commerces sont libres de choisir le système qui leur convient puisqu'ils sont facturés séparément. Pour la « Vision Municipale », il indique que la Municipalité travaille dans un esprit d'économies et de respect des lois et des règlements.

M. Denis Berger lit la conclusion de la Commission ad hoc qui a conclu à son renvoi en Municipalité pour complément d'information.

M. Vincent Grandjean lit le rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil communal, à l'unanimité, d'accepter le préavis municipal n°03/2018 tel que proposé par la Municipalité.

Le Président fait remarquer à la Commission ad hoc qu'il pense qu'il est léger de renvoyer un préavis en municipalité pour complément d'information alors qu'aucune information n'a été demandée.

M. Patrick König, en tant que membre de la Commission, souhaite s'excuser auprès de la Municipalité si elle s'est sentie froissée par cette décision. Il explique que les délais étant court, des vacances scolaires ainsi que des impératifs professionnels, la Commission n'a pas pu agender une réunion avec M. Dugon. Cependant, il fait remarquer que, selon lui, ce préavis n'est pas destiné à la Commission mais qu'il devrait porter un éclairage à l'ensemble des membres du Conseil.

Il a eu du mal, au vu du libellé de ce préavis, de se faire une opinion. Il explique qu'à titre personnel, il a été contacté par un concierge d'un immeuble locatif ayant des containers de types « Ochsner » et que ce dernier souhaitait savoir si le camion qui les prélève continuerait à venir. La politique municipale ne figurant pas dans le préavis il n'a pas pu lui répondre. Il pense que les personnes habitant dans des immeubles qui sont desservis par leur camion poubelles doivent également pouvoir envisager l'avenir.

M. Eric Jaquet souhaite savoir ce qui va permettre d'économiser CHF 10'000.--.

M. Christian Dugon informe que le principe est que tous les containers de type « Ochsner » disparaissent. Il explique qu'il ne faut plus que deux personnes par levée, par conséquent le transporteur a baissé le prix à CHF 50.—. En ce qui concerne les immeubles privés ils peuvent se renseigner auprès de la Municipalité ou auprès du transporteur afin de s'équiper de ce nouveau système.

M. Patrick König demande ce qu'il faut répondre aux propriétaires d'immeubles privés. Pour lui il n'est pas possible de leur annoncer que le système a changé et de leur demander de se débrouiller. En effet, il pense qu'ils font partie intégrante de l'évacuation des déchets de la Commune.

M. Christian Dugon lui répond que toutes les informations sont disponibles sur le site internet du Canton.

M. Denis Berger fait remarquer qu'il y a 14 containers qui vont être achetés pour 26 éco-points. Par conséquent, est-ce que la Municipalité va devoir réajuster ces éco-points dans un futur proche ? Il explique que c'est également une des raisons pour laquelle il a été demandé de réétudier le projet.

M. Christian Dugon répond que certain éco-points, qui sont trop proches, vont être supprimés. Dans le cas où il y aurait besoin d'un ou deux points supplémentaires, il ne pense pas qu'un préavis soit nécessaire car ces charges se trouveront dans le compte « achat de matériel éco-points ».

Il n'y a plus de commentaire, le Président passe au vote.

Le Préavis N° 03/2018 est accepté à une large majorité, 2 non, 6 abstentions

11. Préavis municipal N ° 04/ 2018 : Demande de crédit de CHF 880'900. —TTC concernant le remplacement de conduites du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égouts (EU/ EC) Rue de l'Eglise et chemin des Granges

Mme Elvira Rölli explique qu'il a été risqué de présenter ce préavis pour deux raisons. La première étant que les soumissions n'étaient pas rentrées pour le quartier des Granges. Le deuxième étant le tableau, trop succinct, qui a été présenté. Toutefois, les détails des travaux à entreprendre ont été donnés à la Commission ad hoc lors de la séance. Elle informe que ces deux projets ont été présentés ensemble car il y a des gros problèmes de fuites sur les deux quartiers qui représentent des coûts ; CHF 15'000. — pour la rue de l'Eglise et CHF 17'000. -- pour le quartier des Granges.

Elle indique que pour la rue de l'Eglise, les chiffres des rentrés de soumission sont de CHF 78'300. — pour le réseau de distribution potable, dans le préavis les chiffres présentés étaient de CHF 82'900.--. Pour le réseau d'égouts CHF 81'800. —, dans le préavis CHF 85'300. -- . Au vu des chiffres projetés, très proches de la réalité, par l'entreprise MIAZ, elle a également présenté le quartier des Granges dans ce préavis.

Elle informe qu'au sein de la Commission ad hoc il a été évoqué de savoir si un tel projet devrait faire l'objet d'un appel d'offre, conformément à la loi sur les marchés publics. Elle lit la confirmation : « Les limites légales pour passer de la procédure sur invitation à la procédure ouverte dans les marchés de la construction sont les suivantes : Pour le gros-œuvre CHF 500'000. —et le second œuvre CHF 250'000. -- . Dans le cas de remplacement de conduites d'eau le génie civil est considéré comme du gros œuvre et l'appareillage comme du second œuvre. » Par conséquent, le seuil pour les travaux d'appareillage est de CHF 250'000.--.

Pour finir elle indique que les subventions sont estimées à environ CHF 6'800. — pour la rue de l'Eglise et environ CHF 24'800. -- pour le quartier des Granges.

M. Pascal Voutat lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, qui a conclu à son acceptation tel qu'amendé.

M. Jean Marie Weyer lit le rapport de la Commission des Finances, qui propose au Conseil communal, à l'unanimité, de le rejeter.

Il souhaite ajouter que la Commission a eu 15 jours pour préparer ce rapport et que dû à l'absence des membres, à cause des vacances scolaires, la date de la réunion est tombée lorsque Mme Rölli était absente. Il informe que les détails envoyés par cette dernière sont datés du 10 avril au soir alors que le rapport a été rendu le 13 avril et que les devis sont datés du 13 et 16 avril. Il pense que si la Commission doit uniquement se baser sur ce que la Municipalité leur donne comme chiffres et de ne pas pouvoir avoir un œil critique sur ces derniers, il faut renoncer à la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion mais il n'y a pas d'autres interventions. Il passe au vote sur l'amendement de la Commission ad hoc à savoir de n'accepter que le remplacement de conduites d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égout (EU/EC) uniquement à la rue de l'Eglise pour un montant de CHF 168'200. —TTC.

L'amendement au Préavis N° 04/2018 est accepté par 23 oui, 4 non, 16 abstentions

Puis il passe au vote sur le préavis tel qu'amendé.

Le Préavis N° 04/2018 tel qu'amendé est accepté par 20 oui, 9 non, 15 abstentions

12. Préavis municipal N° 05/ 2018 : Demande de crédit de CHF 197'000. —pour le remplacement du véhicule utilitaire Bucher- Mulitfit- dicastères Route et Forêts

M. Mathieu Ruchat lit les conclusions de la Commission ad 'hoc qui a conclu à son acceptation tel que proposé.

M. Vincent Grandjean lit la conclusion de la Commission des finances qui propose au Conseil communal, à l'unanimité, de l'accepter tel que proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Rossier signale que c'est bien lui-même et non pas Claude Rossier qui a signé le rapport de la commission ad 'hoc.

M. Eric Jaquet demande si ce véhicule sera attribué aux routes ou aux forêts car dans les comptes il est attribué au compte 43, « Route ». De plus, il souhaite savoir si les agrégats du véhicule actuel vont être transférés automatiquement sur le nouveau véhicule et s'il est prévu de changer tous les véhicules tous les 10 ans.

M. Patrick Hübscher lui répond que ce nouveau véhicule aura plusieurs missions car il s'agit d'un véhicule à multifonctions. Il peut aller sur le terrain, dans la forêt et il aura des missions dans le village durant l'hiver et l'été. Concernant les accessoires ils sont transférables sur ce nouveau véhicule. Pour finir il explique que changer les véhicules tous les 10 ans dépend de l'utilité qu'on en fait et de l'usure qui lui est imposée.

Il n'y a plus d'autres commentaires, le Président passe au vote.

Le Préavis N° 05/2018 est accepté par 45 oui, 3 non
--

13. Divers et propositions individuelles

M. Mathieu Ruchat revient sur la remarque du début de séance de Mme la Syndique par rapport à la convocation des Municipaux lors des commissions. Il explique qu'il n'a pas jugé nécessaire de convoquer M. Patrick Hübscher à la séance car il a estimé qu'ils avaient assez d'information pour débattre. Il souhaite savoir s'il faut systématiquement convoquer les Municipaux et dans quelle mesure ils peuvent se sentir aptes à prendre une décision sans avoir des compléments d'informations lors de ces séances ?

Le Président rappelle que selon le règlement communal les discussions des commissions ad 'hoc sont confidentielles. Par conséquent, en cas de besoin de renseignements il faut s'adresser à un Municipal et ce dernier se chargera de convoquer un chef de service afin qu'il puisse venir expliquer la raison du préavis.

M. Patrick König pense qu'il faut formaliser la convocation du Municipal.

Mme La Syndique lui répond que dorénavant le Municipal en charge du dossier va proposer des dates, où il est disponible, à la commission avec le préavis.

M. Vincent Grandjean est d'accord sur le fait qu'en vue d'une bonne collaboration entre les deux organes de la Commune une bonne communication est indispensable. Cependant, elle va dans les deux sens. Il regrette de ne pas avoir été contacté afin de pouvoir expliquer les raisons du refus.

Il rappelle que le travail des Commissions prend du temps, qu'il est sur leur temps libre et ceci dans le but d'aller en séance afin de traiter les préavis au plus près de ce qu'ils pensent être juste. Il trouve frustrant qu'on pense qu'il n'a pas fait son travail car il l'a fait au plus près de sa conscience. Cela amène à une certaine démotivation de travailler pour la Commune.

M. Nicolas Ray explique que l'idée des dates va dans le sens où si les commissions ont besoin des Municipaux ils sont disponibles à ces dates. Il ne s'agit pas d'une obligation puisqu'il n'y a aucune obligation de convoquer un Municipal pour une commission. En revanche, de ne pas le faire et dire qu'il manquait des informations pour faire passer le préavis lui paraissait paradoxale.

M. Jean-Marie Weyer propose que lorsqu'il y a plusieurs préavis les dates proposées correspondent afin de se réunir qu'une fois.

M. Patrick König réitère sa remarque concernant le libellé du préavis des containers. Pour lui il s'inscrit dans une politique des déchets et il souhaite avoir un éclairage sur cette dernière, pas uniquement sur l'achat de 14 containers.

Mme Sylviane Jaquet demande d'éviter les périodes de vacances scolaires, sachant que beaucoup de membres du conseil ont des enfants et partent.

M. Alessandro Gassmann est d'accord avec Mme Jaquet concernant le timing qui n'est pas forcément le bienvenu pendant les vacances scolaires. Il a consulté le Code de procédure civil et informe qu'il existe des périodes de suspension. Il informe que pour Pâques il y en a une du septième jour avant Pâques au septième jour suivant. Il suggère que pour les années prochaines cela pourrait aider à organiser les futures commissions.

M. Nicolas Ray demande au Bureau du Conseil communal d'éviter de mettre des séances du Conseil communal trois semaines après les vacances scolaires. Il ajoute que si les périodes de suspensions sont prises en compte il ne restera que deux ou trois semaines pour les séances.

Le Président rappelle à M. Ray que c'est la Municipalité qui propose les dates des séances du Conseil et pas le bureau. M. Ray lui répond qu'ils ne font que proposer. Mme La Syndique souligne que c'est le bureau qui a envoyé la liste des dates. Le Président lui répond qu'elle se base sur leur proposition et qu'il en discutera avec le Secrétaire.

M. Denis Berger pense que lorsqu'un nouveau membre rejoint le Conseil il est intéressant que ce dernier se présente. Par ailleurs, il demande à la Municipalité s'il est possible d'installer une main-courante sur le cheminement qui relie les Clyettes au chemin de la Pétolière.

M. Charles Emil Ramel demande à la Municipalité s'il est possible de recombler le chemin de la déchetterie sur les bords.

M. Christian Dugon lui répond que la demande d'élargissement du chemin a été faite plusieurs fois mais comme il se trouve en zone forêt rien ne peut être entrepris.

M. Nicolas Vout revient sur le préavis n°4 /2017 où la nouvelle barrière de la déchetterie avait été acceptée et rappelle qu'il avait également été prévu de mettre du grillage. Qu'en est-il ?

M. Christian Dugon informe qu'il devrait être posé dans le mois qui suit.

M. Nicolas Vout souhaite également avoir des nouvelles par rapport au préavis n°5/2017 la rénovation du passage à niveau des Granges.

M. Patrick Hübscher informe que ce travail se fera pendant la rénovation du chemin des Pins.

14. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce que la date de la séance extraordinaire, pour l'adoption du Bix, sera annoncée la semaine prochaine. De plus, il y aura la réponse au postulat de M. Jaquet et les aménagements du centre communal d'entretien à l'ordre du jour.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance en souhaitant une bonne soirée à l'assemblée.

La séance est levée à 22h 08

Le Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni